

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 183**20 février 2003****SOMMAIRE**

Alginic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8780	KBC Bonds, Sicav, Luxembourg	8766
Anpet Holding S.A., Luxembourg	8766	KBC Districlick, Sicav, Luxembourg	8741
Anzio S.A., Luxembourg	8779	Leviathan Investment Holding S.A., Luxembourg	8783
Anzio S.A., Luxembourg	8780	Leviathan Investment Holding S.A., Luxembourg	8784
Aran Hotels, S.à r.l., Luxembourg	8775	Lipper & Company S.A., Luxembourg	8739
Ascendo S.A., Luxembourg	8769	LQMS, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	8774
Ascendo S.A., Luxembourg	8781	LuxPet AG, Bascharage	8763
(La) Barak'Ha, S.à r.l., Luxembourg	8770	LuxPet AG, Bascharage	8764
BHEP Europe, S.à r.l., Luxembourg	8757	LuxPet GmbH & Co. KG, Bascharage	8764
(Les) Charpentiers d'Aujourd'hui, S.à r.l., Dude- lange	8773	Magifin S.A., Luxembourg	8740
(La) Charrue d'Or, S.à r.l., Peppange	8781	Maison de Pêche Syrthal, S.à r.l., Syren	8781
Coldeg S.A.H., Luxembourg	8742	Margin Finance S.A., Luxembourg	8765
Coldeg S.A.H., Luxembourg	8743	Melodia Soparfi S.A., Luxembourg	8770
Comar S.A., Luxembourg	8772	Mertes, S.à r.l., Luxembourg	8781
Concerto Fund, Sicav, Luxembourg	8767	Montauban S.A., Luxembourg	8780
Crédit à l'Investissement Commercial S.A. Hol- ding, Luxembourg	8772	Orto Holding S.A., Luxembourg	8770
Crédit à l'Investissement Commercial S.A. Hol- ding, Luxembourg	8772	Paternoster & Fils, S.à r.l., Luxembourg	8772
Daleiden, S.à r.l., Luxembourg	8774	Peinture Bauer, S.à r.l., Mersch	8775
Deka Promotions, S.à r.l., Luxembourg	8738	Profitec S.A.H., Luxembourg	8779
Deka Promotions, S.à r.l., Luxembourg	8738	Profitec S.A.H., Luxembourg	8780
Dexia Publimix, Sicav, Luxembourg	8765	Publicash, Sicav, Luxembourg	8765
Faros S.A., Itzig	8774	Publifund, Sicav, Luxembourg	8763
Fiddiam S.A., Luxembourg	8767	Publitop, Sicav, Luxembourg	8763
Financial Invest Company S.A., Luxembourg	8767	R + F Menuiserie, S.à r.l., Kayl	8773
Financial Investment Patmers S.A., Luxembourg ..	8768	Redgold Diversified Advisory S.A.H., Luxembourg	8752
Financière Myrdal S.A., Luxembourg	8769	Rendac - Ces S.A., Lorentzweiler	8781
Finteco International S.A., Luxembourg	8768	Salon beim Chantal, S.à r.l., Steinfort	8774
Flamar S.A., Luxembourg	8769	Sanitaires & Chauffage Léonard Soeurs, S.à r.l., Luxembourg-Cessange	8773
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	8779	Schep SCI, Luxembourg	8775
Gathering Investments Holding S.A., Luxembourg	8756	(Romain) Schmidt, S.à r.l., Elvange	8773
General Control, S.à r.l., Belvaux	8774	SIM Strategic Investment Management S.A.	8767
Hasal Westport S.A., Luxembourg	8764	SIS-Groupe Benelux S.A., Luxembourg	8770
Hearing International Group S.A., Luxembourg ..	8775	Siparla S.A., Luxembourg	8769
IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	8766	TM.A S.A., Luxembourg	8743
Imprimerie Albert Lux, S.à r.l., Luxembourg	8773	Toiture de l'Est, S.à r.l., Wormeldange	8773
Imprimerie Schomer-Turpel, S.à r.l., Remich	8774	UCB SPF S.A., Luxembourg	8746
Infinity Holding Company A.G., Luxembourg	8747	(Le) Verger, S.à r.l., Luxembourg	8782
Interfact, S.à r.l., Bertrange	8738	(Le) Verger, S.à r.l., Luxembourg	8783
Kaleos, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	8766	Via Moda, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8772
		White Shark S.A., Luxembourg	8768

INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.163.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 janvier 2003 que:

- Monsieur Steve Deitz a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2002;
- Décharge lui a été donnée pour l'exécution de son mandat;
- Monsieur Jürgen Appel, administrateur de sociétés demeurant à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Steve Deitz; et
- Le mandat de Monsieur Jürgen Appel prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se prononcer sur les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Il résulte par ailleurs des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société du même jour que Monsieur Jürgen Appel a été nommé gérant technique avec le pouvoir de représenter la Société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05979/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.825.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- GEOPLAN II, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Steinsel, ici représentée par son gérant avec pouvoir de signature illimitée, Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à Steinsel.

2.- Monsieur Albert Donven, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 47 du 3 février 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 248 du 1^{er} avril 2000.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la durée de la société et de donner à l'article cinq des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** La durée de la société viendra à terme le 31 décembre 2005.»

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cl. Konrath, A. Donven, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2002, vol. 423, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03562/242/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

Signature.

(03563/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

LIPPER & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.242.

In the year two thousand and two, on the eleventh day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch.

There appeared:

1) LIPPER & COMPANY L.P., a public limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Me Anne Contreras, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 11 December, 2002;

2) LIPPER & COMPANY, INC., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Me Anne Contreras, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 11 December, 2002;

The said proxies initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as sole shareholders of LIPPER & COMPANY S.A. (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered at the Companies' Registrar of Luxembourg under the number B 67.242, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, dated 4 December 1998, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Mémorial»), number 936 on 28 December 1998.

Have requested the undersigned notary to state:

- That the whole corporate capital being represented and the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and consider themselves as validly convened, no convening notice was necessary.

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator BILLON ET ASSOCIES, residing in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator will receive EUR 6,200.- exclusive of VAT as remuneration for services rendered in connection with this liquidation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) LIPPER & COMPANY, L.P., une public limited partnership organisée selon le droit de l'Etat de Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, dûment représentée par M^e Anne Contreras, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 décembre 2002;

2) LIPPER & COMPANY, INC., une société organisée selon le droit de l'Etat de Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, dûment représentée par M^e Anne Contreras, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 décembre 2002.

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls actionnaires de LIPPER & COMPANY S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.242, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 936 du 28 décembre 1998.

Ont prié le notaire instrumentant d'acter:

- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les actionnaires décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident de nommer en qualité de liquidateur BILLON ET ASSOCIÉS, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur recevra une rémunération de EUR 6.200,- TVA non comprise, pour les services accomplis dans le cadre de cette liquidation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants précités ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Contreras, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2002, vol. 423, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03565/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

MAGIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 65.039.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGIFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 16 septembre 1998, numéro 655.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 26 avril 2001, numéro 306.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuele Chioato, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante et un mille quatre cents (41.400) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Discussion sur la lettre de deux administrateurs aux actionnaires relative à l'assemblée générale extraordinaire de la CAGI MAGLIERIE SPA du 31 octobre 2002 et décharge expresse y relative.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 3.- Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
- 4.- Nomination de Monsieur Jean-Hugues Antoine comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée discute sur la lettre de deux administrateurs aux actionnaires relative à l'assemblée générale extraordinaire de la CAGI MAGLIERIE SPA du 31 octobre 2002 et décide de donner décharge expresse aux administrateurs pour cette transaction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19, rue du Faing.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Chioato, E. Irthum, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2002, vol. 423, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03564/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

KBC DISTRICLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.496.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC DISTRICLICK, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(05989/022/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

COLDEG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.685.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLDEG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 275 du 29 octobre 1982.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 3 février 2001, numéro 81.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille neuf cent soixante (4.960) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du dernier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2.- Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une erreur matérielle intervenue dans l'acte du 17 août 2000, l'assemblée décide de rectifier le dernier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

Suite à une erreur matérielle intervenue dans l'acte du 17 août 2000, l'assemblée décide de rectifier l'article vingt et un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius, J.-J. Bernard, M. Delfosse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2002, vol. 423, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03570/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

COLDEG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003. H. Hellinckx.
(03571/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

TM.A S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar Watergardens 6, suite 24 ici représentée par Madame Cristina Decot, employée privée, Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2002.
2. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, Luxembourg, ici représenté par Madame Cristina Decot, prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2002.
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, ici représenté par Madame Cristina Decot, prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2002.
4. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TM.A S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 33 (trente-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) qui sera représenté par 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 décembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 33 (trente-trois) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée.	30	30.000
2. Monsieur John Seil, prénommé	1	1.000
3. Monsieur Claude Zimmer, prénommé	1	1.000
4. Monsieur Pierre Lentz, prénommé	1	1.000
Totaux:	33	33.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par (des versements en espèces) de sorte que la somme de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg.

2. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, Luxembourg

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg.

Monsieur Claude Zimmer est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Decot, P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2002, vol. 423, fol. 30, case 5. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03672/242/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

UCB SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.495.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UCB SPF, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 11 avril 1991, numéro 174.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 11 juillet 2002, numéro 1061.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle de Cannart, licenciée en droit, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle de Cannart, prénommée.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Approbation des comptes de liquidation.

3.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

4.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 13 décembre 2002, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation FIDUCIAIRE WEBER

& BONTEMPS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, place de Nancy, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Madame Dominique Bovet, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui chez UCB S.A. à B-1070 Bruxelles, 60, allée de la Recherche.

L'assemblée décide sur la consignation des valeurs et sommes non encore remises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. de Cannart, C. Haag, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2002, vol. 423, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03572/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

INFINITY HOLDING COMPANY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hier vertreten durch Frau Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzende der Gesellschaft mit Einzelzeichnungsrecht.

2.- DIMKA S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hier vertreten durch Frau Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzende der Gesellschaft mit Einzelzeichnungsrecht.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INFINITY HOLDING COMPANY S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente, Kapitalbeteiligungen und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierzig tausend US dollar (40.000,- USD), eingeteilt in vierzig (40) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend US dollar (1.000,- USD).

Alle Aktien sind Inhaberaktien. Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf ein hundert zwanzig tausend US dollar (120.000,- USD) zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktiengabe oder der verschiedenen Aktiengaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni, um 14.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles

der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2004.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., vorgeannt, vier Aktien	4
2.- DIMKA S.A., vorgeannt, sechsunddreissig Aktien	36
Total: vierzig Aktien.	40

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von vierzig tausend US dollar (40.000,- USD) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ein tausend sechs hundert euro (1.600,- EUR).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf achtund-dreißigtausend neunhundertachtzig euro und sechsundsechzig cent (EUR 38.980,66).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird durch die ausserordentliche Generalversammlung ernannt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Frau Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, Vorsitzende.

b) Herr Hermann-Joseph Dupre, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

c) Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft in Luxemburg.

4.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

- LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2008.

6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Kompartmenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnortbekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung ins Englische

In the year two thousand and two, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, residing in Luxembourg, acting as chairman with individual signature.
- 2.- DIMKA S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, residing in Luxembourg, acting as chairman with individual signature.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be INFINITY HOLDING COMPANY S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of participating interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and share in the capital and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at forty thousand US dollars (40,000.- USD), represented by forty (40) shares of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.

The shares shall be in bearer form. A register of shares shall be held at the registered office of the company.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital to one hundred and twenty thousand US dollars (120,000.- USD).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday in June at 14.00 o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st of 2003.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- LUXEMBURG VENTURE CAPITAL INV. S.A., prenamed, four shares	4
2.- DIMKA S.A., prenamed, thirty-six shares	36
Total: forty shares	40

The shares have all been fully paid up in cash so that forty thousand US dollars (40,000.- USD) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand and six hundred euro (1,600.- EUR).

Estimation of the share Capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at thirty-eight thousand nine hundred and eighty euro and sixty-six cent (EUR 38,980.66).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

The chairman of the board of directors will be nominated by the extraordinary general meeting.

3) Are appointed as directors:

a) Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, residing in Luxembourg, Chairman

b) Hermann-Joseph Dupre, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

c) Götz Schöbel, Betriebswirt, residing in Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor:

- LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: S. Gudenburg-Grün, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2002, vol. 423, fol. 37, case 10. – Reçu 389,81 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 10. Januar 2003.

H. Hellinckx.

(03671/242/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

REDGOLD DIVERSIFIED ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, une société constituée et existant en vertu des lois luxembourgeoise et ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représentée par Monsieur Philippe Visconti, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 29 novembre 2002.

2) LCF ROTHSCHILD CONSEIL, une société constituée et existant en vertu des lois luxembourgeoise et ayant son siège social à 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy Verhoustraeten, demeurant à Eischen, suivant une procuration datée du 29 novembre 2002.

Les procurations prémentionnées, signées par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de REDGOLD DIVERSIFIED ADVISORY S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires réunis en assemblée générale et statuant comme en matière de modification des présents Statuts, comme il est stipulé à l'Article vingt et un.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris REDGOLD DIVERSIFIED, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle pourra agir comme conseiller en investissements de REDGOLD DIVERSIFIED dans le cadre de la gestion des avoirs et de la promotion de cette dernière, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La Société n'exercera pas une activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une simple résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qui compromettraient les activités normales au siège social de la Société, ou la facilité des communications entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 75.000,- divisé en 75 actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés sur chacune de ces actions, la cession d'actions et les dates de telles cessions.

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir dans ce sens. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou diminué par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, comme stipulé à l'Article vingt et un ci-dessous.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle possède les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «loi de 1915»), à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, l'avant-dernier jeudi du mois d'avril à 16 heures et pour la première fois en 2004. Si ce jour s'avérait être un jour férié, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement formel et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux endroits et jours qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 9. Les prescriptions légales de quorum et des délais régissent l'avis de convocation et le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix sous réserve des limites imposées par la loi de 1915. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi de 1915, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour qu'ils puissent participer aux assemblées des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou du commissaire aux comptes au moyen d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse inscrite sur le registre des actionnaires et publiée conformément aux prescriptions de la loi de 1915.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient dûment qualifiés, à condition, cependant, qu'un administrateur puisse, avec ou sans indication de cause, être révoqué et/ou remplacé à tout moment par une résolution des actionnaires.

Les premiers administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant pour des raisons de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, par une majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de deux administrateurs quelconques à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Si un président est nommé, il présidera à toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration. Si un président n'est pas nommé ou si le président est absent, les actionnaires ou administrateurs pourront désigner tout administrateur, ou dans l'hypothèse d'une assemblée générale, toute autre personne, comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle assemblée ou réunion.

Le conseil d'administration pourra désigner périodiquement les dirigeants de la Société, y compris un directeur général, le secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints ou autres dirigeants qu'il considère comme nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute personne ainsi nommée pourra être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs nommés auront les pouvoirs et devoirs leur conférés par le conseil d'administration à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les présents Statuts.

Des avis écrits des réunions du conseil d'administration seront envoyés à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette réunion, excepté dans des circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans l'avis de convocation. Il pourrait être renoncé à cet avis par consentement écrit ou par câble, télégramme ou télex de chacun des administrateurs. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions individuelles qui se tiendront à des moments et endroits prescrits dans un plan préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter dans toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra agir en tant que mandataire pour plusieurs autres administrateurs.

Les administrateurs peuvent assister et être considérés comme étant présents à une réunion du conseil d'administration tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un autre équipement de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité des membres du conseil d'administration est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Si, lors de la réunion d'un conseil d'administration, le nombre des votes pour ou contre une résolution devait être à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Les résolutions circulaires du conseil d'administration ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par écrit par l'ensemble des administrateurs. Une telle approbation peut se faire au moyen d'un document unique ou de plusieurs documents séparés, par lettre, télégramme, télex, transmission en fac-similé ou des moyens analogues.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (le cas échéant) ou par l'administrateur ayant présidé à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président (le cas échéant), ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Sous réserve de ce qui est mentionné au dernier paragraphe de l'article douze, les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société et la conduite de sa gestion et de ses affaires. Les administrateurs ne peuvent cependant pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins qu'une résolution du conseil d'administration ne le permette spécifiquement.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société à des administrateurs ou dirigeants de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre société ou firme ne pourra être vicié ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou dirigeants de la Société aient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société ou firme.

Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui sert en qualité d'administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Si un administrateur ou un dirigeant de la Société peut avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou dirigeant communiquera cet intérêt personnel au conseil d'administration et ne prendra pas part aux délibérations et au vote sur cette transaction; cette transaction, et l'intérêt de l'administrateur ou du dirigeant dans cette transaction seront rapportés à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société peut indemniser un administrateur ou dirigeant, ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, des frais raisonnablement encourus par lui en relation avec une action, un procès ou une poursuite dans lesquels il pourrait être mis en cause par suite d'être ou d'avoir été administrateur ou dirigeant de la Société ou, sur sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il ne sera pas indemnisé, excepté les cas dans lesquels il sera finalement déclaré responsable de faute grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement extrajudiciaire, l'indemnité n'est accordée que si la Société est informée par voie d'avocat que la personne à être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de dirigeants autorisés à cet effet, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. Les opérations de la Société, et particulièrement ses livres et affaires fiscales et la déclaration définitive d'impôts ou autres rapports exigés par les lois du Luxembourg, sont supervisés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à sa ré-élection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans indication de motif.

Art. 18. L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année fiscale, qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 19. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve prescrite par la loi de 1915. Cette affectation cessera dès que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'indiqué à l'Article cinq des présents Statuts ou tel que celui-ci est augmenté ou diminué selon l'Article six ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera la manière de laquelle le solde des bénéfices annuels nets sera réparti et sera seule à décider de la répartition des dividendes.

Les dividendes déclarés pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux endroits et jours déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change à la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.

Des acomptes sur dividendes peuvent être payés en conformité avec les dispositions de la loi de 1915.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, conformément à la loi de 1915.

Art. 21. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée des actionnaires sous réserve des conditions de quorum et de vote requises par la loi de 1915.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi de 1915.

Souscription et paiement

Le capital initial a été souscrit comme suit:

Actionnaire		Capital souscrit	Nombre d'actions
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, prénommée	EUR	74.000,-	74
LCF ROTHSCHILD CONSEIL, prénommée	EUR	1.000,-	1
Total:	EUR	75.000,-	75

Les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces. La preuve de ce paiement a été fournie au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement deux mille euros (2.000,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004:

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon, administrateur-délégué, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET CIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève

Administrateurs

Madame Elke Gröttschel, Directrice, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET CIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève

Monsieur Yan Zanus-Fortes, Fondateur de Pouvoir, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET CIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève

Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Monsieur Edward de Burllet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg

Monsieur Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

2. La société suivante a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3. Le siège social de la Société est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, G. Verhoustraeten, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2002, vol. 423, fol. 14, case 6. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03670/242/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

GATHERING INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.008.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, avec siège social à Alofi, Niue, N°2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GATHERING INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 541 du 8 avril 2002;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GATHERING INVESTMENTS HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GATHERING INVESTMENTS HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GATHERING INVESTMENTS HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 55, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06088/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BHEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth day of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

BEVERLY HILLS EQUESTRIAN PARTNERS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of California having its registered office at P.O. Box 10719, Beverly Hills, CA 90213, USA,

hereby represented by Karine Lazarus, private employee, residing in Thionville (France), by virtue of a power of attorney given in Los Angeles on 20 November 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under Luxembourg law by the name of BHEP EUROPE, S.à r.l., (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favors the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association (the «Articles»).

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have the power, subject to compliance with the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»), acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/their powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

In accordance with article 193 of the Law, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of Article 16 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to 31 December 2002.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) HALSEY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with business address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time.

2) The registered office is established at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BEVERLY HILLS EQUESTRIAN PARTNERS, LLC, une société avec responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat de Californie, ayant son siège social à P.O. Box 10719, Beverly Hills, CA 90213, USA,

ici représentée par Madame Karine Lazarus, employée privée, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, le 20 novembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination BHEP EUROPE, S.à r.l., (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) soit au Luxembourg ou à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société souscrit et libéré est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts (les «Statuts»).

Art. 5. Partage des bénéfiques. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif ainsi que des bénéfiques de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 6. Cession des parts sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, sous réserve d'être en accord avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance - Décisions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des conditions de nomination de chaque gérant.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants sont valables et produisent le même effet qu'à l'occasion d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettre, télécopie ou télex.

Art. 10. Représentation - Signature autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations conformes à l'objet social et conformément au présent Article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les associés peuvent nommer parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérants-délégués qui peut avoir le pouvoir d'engager la Société par leur(s) seule(s) signature(s), pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de son mandat et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé (ou des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerk des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales annuelles. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Conformément à l'article 193 de la Loi, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, chaque associé recevra un

projet explicite de(s) résolution(s) à prendre et chaque associé signera la/les résolution(s): la prise de résolution(s) par écrit aura la même force qu'une résolution prise lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes sociaux Chaque année, les livres sont clos et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'Article 15 paragraphe 2 des Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, l'(es) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit aux 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'Article 16 des Statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2002.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Lazarus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 423, fol. 11, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(03669/242/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

PUBLITOP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 24 décembre 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Luttgens, Responsable Product Management & Financial Engineering Wholesale Banking, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (représenté par H. Lasat et J.-Y. Maldague), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour PUBLITOP

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05984/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 24 décembre 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Luttgens, Responsable Product Management & Financial Engineering Wholesale Banking, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (représenté par H. Lasat et J.-Y. Maldague), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour PUBLIFUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05985/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LuxPet AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bascharage.
H. R. Luxemburg B 64.022.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 16. Januar 2003, Band. 579, Blatt. 8, Abteilung 1, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 20. Januar 2003.

Ergebnisverwendung:

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gewinnvortrag in Höhe von EUR 344.399,67 und vom Jahresüberschuss 2001, EUR 733.557,30 eine Ausschüttung von insgesamt EUR 1.000.000,00 vorzunehmen.

Zur Erlangung einer Steuergutschrift für die Vermögensteuer wird eine Rücklage in Höhe von EUR 41.000,00 gebildet, die während der folgenden 5 Jahre bestehen bleibt.

Nach Zuführung von EUR 36.677,87 in die gesetzliche Rücklage wird der restliche Jahresüberschuss in Höhe von EUR 279,10 auf neue Rechnung vorgetragen.

Verwaltungsrat:

Herr Mathieu Haels, Direktor, wohnhaft in B-6820 Florenville;
 Herr Thomas May, Direktor, wohnhaft in D-53343 Wachtberg;
 Herr Stefan Eylert, Direktor, wohnhaft in D-82418 Murnau;

Prüfungskommissar:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Die Mandate enden sofort bei der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr von 2001 befindet.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschrift

(05793/592/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

LuxPet GmbH & Co KG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Hall 9.

H. R. Luxemburg B 64.022.

Der Jahresabschluss per 31. März 2000, eingetragen in Luxemburg, am 16. Januar 2003, Band. 579, Blatt. 8, Abteilung 1, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 20. Januar 2003.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschrift

(05794/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

LuxPet AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bascharage.

H. R. Luxemburg B 64.022.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 16. Januar 2003, Band. 579, Blatt. 8, Abteilung 1, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 20. Januar 2003.

Ergebnisverwendung:

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Jahresüberschuss 2000 von 14.625.048,- LUF, nach Zuführung von 732.000,- LUF in die gesetzliche Rücklage, auf neue Rechnung vorzutragen.

Verwaltungsrat:

Herr Mathieu Haels, Direktor, wohnhaft in B-6820 Florenville;
 Herr Thomas May, Direktor, wohnhaft in D-53343 Wachtberg;
 Herr Stefan Eylert, Direktor, wohnhaft in D-82418 Murnau;

Prüfungskommissar:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Die Mandate enden sofort bei der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr von 2001 befindet.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschrift

(05795/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxemburg B 32.376.

Le zéro-bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05994/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PUBLICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.213.

Suite aux décisions des Conseils d'Administration des 24 et 31 décembre 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Luttgens, Responsable Product Management & Financial Engineering Wholesale Banking, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (représentée par H. Lasat et J.-Y. Maldague), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour PUBLICASH

Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05986/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DEXIA PUBLIMIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.915.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 24 décembre 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Michel Luttgens, Responsable Product Management & Financial Engineering Wholesale Banking, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (représenté par H. Lasat et J.-Y. Maldague), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Michel Lentz, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

Pour PUBLIMIX

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05987/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MARGIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 15.294.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 16 janvier 2003

- 1) Le mandat des trois administrateurs Madame Brigitte Feger, Madame Karin Ruoss et Madame Brigitte Schaedler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 2) Le mandat du commissaire aux comptes, M. Hans Dermont, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05988/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

KBC BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.062.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

POUR KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(05990/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.741.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(05991/022/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ANPET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.192.

Le siège social de la société a été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en date du 15 mai 1996.

Le siège du commissaire aux comptes, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., de la société a également été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en date du 15 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05993/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

KALEOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 22, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 73.773.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2003

Madame Françoise Molinie, demeurant 22, rue de la Montagne à L-6911 Roodt-sur-Syre, née le 14 octobre 1960 à Kano (Nigeria), est nommée comme deuxième gérant de la société avec effet au 20 janvier 2003 pour une durée illimitée. Madame Molinie peut engager la société par sa seule signature.

Mention est faite par les deux associés de la convention de vente des parts sociales signée en date du 2 septembre 2002 dans laquelle Madame Françoise Molinie achète 25 parts sociales de la société KALEOS, S.à r.l. de Monsieur André Nicolas.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05995/777/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.106.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour CONCERTO FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(05998/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SIM STRATEGIC INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.929.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 31 décembre 2002:

Est acceptée la démission de l'administrateur AMS MEDIA ADVERTISING SERVICES S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa avec effet immédiat. Décharge leur est accordée.

Est confirmé avec effet immédiat la nomination de la société INVESTILUX S.A. ayant son siège social Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateur de la société, son mandat prenant fin en 2006.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour SIM STRATEGIC INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05999/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 44.695.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FIDDIAM S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06008/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FINANCIAL INVEST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 61.730.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FINANCIAL INVEST COMPANY S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06009/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

WHITE SHARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.387.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2002 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06007/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FINANCIAL INVESTMENT PATMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 33.126.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FINANCIAL INVESTMENT PATMERS S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06010/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FINTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.611.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie circulaire, daté à Luxembourg, le 7 octobre 2002 la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de prêter les fonds résultant de la souscription des obligations à sa société mère FINTECO S.p.a., au taux d'intérêt de 5 %, dont le principal est remboursable en 6 tranches de 2011 à 2016.

Le conseil d'administration délègue Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve pour signer au nom et pour le compte de la société FINTECO INTERNATIONAL le contrat de prêt dans la forme telle qu'annexée.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

M. Maveri

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06038/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FINANCIERE MYRDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 57.829.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FINANCIERE MYRDAL S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06011/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FLAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 52.431.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FLAMAR S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06012/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SIPARLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.435.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société SIPARLA S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06013/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 79.784.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2002

L'assemblée décide de réélire les administrateurs Madame Anne-Marie Grieder, Messieurs Norbert Theisen, Freddy Bracke et Frank van Bellingen ainsi que le commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Strassen, le 13 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06041/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ORTO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.281.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 20 décembre 2002 que, suite à la démission de l'administrateur Madame Gerty Marter, Madame Gabriele Schneider, directeur adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Madame Gabriele Schneider et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06014/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MELODIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.587.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

(06016/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SIS-GROUPE BENELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.987.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(06018/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LA BARAK'HA, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Nadia Kadouche, commerçante, demeurant à L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

2.- Monsieur Nusret Latic, commerçant, demeurant à Montenegro (Berane), Lagatori;

ici représenté par Madame Nadia Kadouche prédite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 17 décembre 2002;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA BARAK'HA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euro (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Nusret Latic, prédit	51 parts
Madame Nadia Kadouche, prédite	49 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à Luxembourg, 21, rue Vauban.
- Est nommée gérante, Madame Nadia Kadouche, prédite, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparents, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kadouche, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002, vol. 873, fol. 67, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 janvier 2003.

C. Doerner.

(06053/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

CREDIT A L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 31.986.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, et enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour C.I.C. S.A. HOLDING

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(06015/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

CREDIT A L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 31.986.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, et enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour C.I.C. S.A. HOLDING

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(06019/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

COMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.592.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(06020/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PATERNOSTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 19.049.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06022/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

VIA MODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 59.231.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2003, vol. 326, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VIA MODA, S.à r.l.

Signature

(06026/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

R + F MENUISERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 70, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 35.943.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06024/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Cessange, 12, rue Luc Housse.
R. C. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06025/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ROMAIN SCHMIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Elvange, 3, rue de Wintrange.
R. C. Luxembourg B 51.711.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06027/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

TOITURE DE L'EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Wormeldange, 48, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 54.874.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06028/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LES CHARPENTIERIS D'AUJOURD'HUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.
R. C. Luxembourg B 53.455.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06029/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMPRIMERIE ALBERT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 61.077.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DALEIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.072.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06031/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMPRIMERIE SCHOMER-TURPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 63.350.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

(06032/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SALON BEIM CHANTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 14, Square Patton.
R. C. Luxembourg B 67.652.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06033/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 81, rue de l'Horizon.
R. C. Luxembourg B 75.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06034/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LQMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.048.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06035/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

GENERAL CONTROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 20, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.205.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06036/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PEINTURE BAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 26, rue Servais.
R. C. Luxembourg B 84.403.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

(06037/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SCHEP, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2001 que, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, le capital social de la société est converti en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- €=40,3399 LUF, le capital social est converti à € 30.986,69.

Tous les autres postes du bilan sont convertis en euros.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«1^{er} alinéa. Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

SCHEP SCI

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06039/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

**ARAN HOTELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NOUVELLES MAISONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.516.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(06084/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude Rossetto, industriel, demeurant au 39, Vieille Route de La Gavotte, F-13170 Les Pennes Mirabeau.

2.- Monsieur Bruno Delaunay, administrateur de sociétés, demeurant au 41, rue Jenner, F-75013 Paris.

3.- La société ROSDEL HEARING LIMITED une société régie par le droit britannique, enregistrée sous le numéro 4605057, établie et ayant son siège social à Ashford House 2nd Floor County Square Ashford KENT TN 23 1 YB (Royaume-Uni).

Les parties comparantes ci-avant désignées sub 1 à sub 3 inclus, sont toutes ici représentées par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg),

en vertu de trois (3) procurations données à Luxembourg, respectivement à Kent (Royaume-Uni), le 17 décembre 2002.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant, de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme qui prend la dénomination de HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de tout service de commerce généralement quelconque dans des domaines en rapport avec des projets de toute nature considérés sous les aspects d'ordre commercial et stratégique et en général, la réalisation de toute opération commerciale en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement ainsi que la prestation de services d'intermédiation.

La société peut en outre, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et en assure la gestion, le contrôle et la mise en valeur.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ses brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances et garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont libellées au porteur, sauf pour celles dont la loi exige qu'elles demeurent nominatives.

Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six ans, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les autres administrateurs peuvent pourvoir à son remplacement, à titre provisoire. Dans cette hypothèse, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa plus prochaine réunion.

Art. 7. Le Conseil d'Administration se réunit à la demande de deux (2) administrateurs.

Il ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans toutefois qu'un administrateur ne puisse détenir plus d'une procuration.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour, par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces trois derniers supports nécessitant une confirmation écrite postérieure.

Toute décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à tous actes d'administration et de disposition conformes à l'objet social. Sont de sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément de celle de l'assemblée générale, en raison de la Loi ou des statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tiers qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est placée sous la surveillance d'un ou de plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant excéder six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour connaître des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures.

Si cette date coïncide avec un jour férié, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée lorsque la demande émane d'actionnaires représentant le cinquième du capital social. Cette demande est transmise par écrit au conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et s'achève le trente et un décembre de la même année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels selon la forme et dans les conditions prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration remet au(x) commissaire(s) les pièces y afférentes accompagnées d'un rapport sur les opérations menées par la société au cours de l'exercice écoulé, un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent de ce bénéfice, somme représentant le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice est tenu à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut verser des acomptes sur dividendes, sous réserve de l'observation des règles y relatives.

Dissolution

Art. 20. La société est dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant selon les modalités prévues dans l'hypothèse d'une modification des statuts. La liquidation est effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La Loi du 10 août 1915 et ses amendements ultérieurs s'appliqueront, relativement au fonctionnement de la société, dans tous les cas où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les parties comparantes précitées ont entièrement souscrit les trois cent dix (310) actions créées, de la manière suivante:

1.- Monsieur Jean-Claude Rossetto, prénommé, trente et une actions	31
2.- Monsieur Bruno Delaunay, prénommé, trente et une actions	31
3.- La société ROSDEL HEARING INTERNATIONAL LTD, prédésignée, deux cent quarante-huit actions	248
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément le respect.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société sous quelque forme que ce soit, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Jean-Claude Rossetto, industriel, demeurant au 39, Vieille Route de La Gavotte, F-13170 Les Pennes Mirabeau;
- 2.- Monsieur Bruno Delaunay, administrateur de sociétés, demeurant au 41, rue Jenner, F-75013 Paris;
- 3.- Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Jean-Claude Rossetto, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, agissant ès dites qualités, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2003, vol. 876, fol. 82, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2003.

J.-J. Wagner.

(06166/239/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ANZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 8 avril 2002

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide à l'unanimité de réélire pour un nouveau mandat de 3 ans:

En tant qu'administrateurs:

- Monsieur Norbert Theisen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- Madame Anne-Marie Grieder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- La société anonyme ASCENDO S.A. dont le siège social se trouve à Luxembourg.

En tant que commissaire aux comptes:

- La FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. ayant son siège au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2005.

Strassen, le 13 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06040/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FORTESCUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 janvier 2003.

(06106/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PROFITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 50.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale tenue le 8 janvier 2003

Affectation du resultat

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice d'un montant de 35.371,- LUF à nouveau.

Composition du conseil d'administration

Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(05912/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PROFITEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 50.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale tenue le 8 janvier 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice d'un montant de 32.610,- LUF à nouveau.

Composition du conseil d'administration

Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(05913/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MONTAUBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 84.764.

—
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 janvier 2003.

(06110/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ANZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 janvier 2003.

(06114/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ALGINIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 82.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2003.

A. Engel

Associé - Gérant

(06199/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 79.784.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 janvier 2003.

(06117/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LA CHARRUE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 59.065.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2003, vol. 578, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peppange, le 20 janvier 2003.

(06121/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MAISON DE PECHE SYRTHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 1A, Wieweschgaessel.
R. C. Luxembourg B 22.272.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Syren, le 20 janvier 2003.

(06122/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MERTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 2, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 74.276.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

(06123/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

RENDAC - CES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Lorentzweiler.
R. C. Luxembourg B 20.576.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2002

L'Assemblée prend les décisions suivantes, chaque fois après vote séparé et à l'unanimité des voix:

1^{ère} Décision

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué Monsieur G. Vanderstappen.

2^{ème} Décision

L'Assemblée désigne comme administrateur-délégué Monsieur Peter Coule, Kloosterlaan 47, 5235 BA 's Hertogenbosch.

Son mandat prend cours ce jour, pour se terminer à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

K. Vermassen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06195/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LE VERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 72.466.

L'an deux mille deux, le dix décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Henri Serge Greiveldinger, gérant de sociétés, demeurant L-3367 Leudelange, ici représenté par Monsieur Frank Boden, demeurant à Dalheim; en vertu d'une procuration datée du 8 février 2002;
- 2.- Monsieur Livio De Sanctis, employé privé, demeurant à F-57390 Audun le Tiche; ici représentée par Monsieur Dan Studer; en vertu d'une procuration datée du 8 février 2002;
- 3.- Monsieur Frank Boden, employé privé, demeurant à L-5684 Dalheim;
- 4.- Monsieur Dan Studer, employé privé, demeurant à L-3395 Roeser;

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'Enregistrement;

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1), 2), 3) et 4) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LE VERGER, S.à r.l. avec siège social à L-5885 Howald, 233A, route de Thionville;

inscrite au registre de commerce sous la section B numéro 72.466;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 956;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de la société de LUF en Euro.

Ainsi l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (€ 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze Euro (€ 123,95) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés ont pris note de deux cessions de parts sous seing privé, par laquelle:

1) Monsieur Serge Greiveldinger a cédé et transporté à Monsieur Frank Boden, vingt-cinq parts sociales (25) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE VERGER, S.à r.l. pour le prix de seize mille trois cent soixante et un Euro (€ 16.361,-).

2) Monsieur Livio De Sanctis a cédé et transporté à Monsieur Dan Studer, vingt-cinq parts sociales (25) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée LE VERGER, S.à r.l. pour le prix de seize mille trois cent soixante et un Euro (€ 16.361,-).

Les deux prédites cessions de parts datées du 8 février 2002, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

Deuxième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (€ 12.394,68) représenté par cent parts (100) sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze Euro (€ 123,95) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Frank Boden, prédit.	50 parts
- Monsieur Dan Studer, prédit.	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (€ 12.394,68) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Howald, à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits;

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant Monsieur Livio De Sanctis, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé nouveau gérant de la société:

Monsieur Frank Boden, prédit, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 620,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en têt des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Boden, Studer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2002, vol. 873, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 janvier 2003.

C. Doerner.

(06105/209/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LE VERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 72.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(06107/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

**LEVIATHAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LEVIATHAN S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVIATHAN S.A. avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 49.844;

constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 8128;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Girardeaux, juriste, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de la société en LEVIATHAN INVESTMENT HOLDING S.A.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts;

3.- Transfert du siège social de la société de L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

4.- Conversion du capital en EUR 31.000,- composé de 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

6.- Nomination de trois nouveaux administrateurs et de deux nouveaux administrateurs-délégués;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en LEVIATHAN INVESTMENT HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de LEVIATHAN INVESTMENT HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en EUR 31.000,- composé de 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune.

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre virgule quatre-vingt euro (EUR 24,80) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Fernando Vasquez, directeur de sociétés, demeurant à E-43840 Salou, Tarragona, Espagne;
- Monsieur Roland Guy Coudert, directeur financier, demeurant à 14, rue Louis Cavelier, F-61300 l'Aigle (France);
- Madame Christel Girardeaux, juriste, demeurant à Luxembourg;

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué:

- Monsieur Fernando Vasquez, prédit, et
- Monsieur Roland Guy Coudert, prédit.

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- La société anonyme ING (TRUST) S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Girardeaux, Rossi, Canepa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002, vol. 873, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 janvier 2003.

C. Doerner.

(06116/209/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LEVIATHAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(06118/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.
